

CLEDER - CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2008 – N°2

Les élus de l'opposition municipale de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse

ORDRE DU JOUR

1 – AFFAIRES ECONOMIQUES-FINANCES

1.1 - Devenir de la SEM

1.2 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

2 – QUESTIONS DIVERSES

Dès l'ouverture de la séance du conseil municipal, nous informions Monsieur le **Maire qu'une nouvelle fois**, nous avons appris la date et l'ordre du jour du conseil municipal par voie de presse. **Cela nous semble parfaitement anormal** étant donné que nous sommes « élus » **municipaux** de Cléder et qu'en tant que tels, nous estimons être en droit de recevoir les informations avant la Presse. Le Maire nous faisait part qu'à l'avenir, les annonces parviendraient à la presse après que les convocations n'aient été expédiées aux conseillers municipaux.

Venait ensuite l'approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2008. André Méar informait le Maire et le conseil municipal que bien entendu, nous ne pouvions valider un compte-rendu **dans lequel ne figure aucune de nos interventions**. Nous avons voté contre.

1.1 – Devenir de la SEM

Monsieur le Maire, après un très très bref exposé, donnait immédiatement la parole à Madame la Présidente et au comptable de la SEM.

Une présentation sur écran reprenant les bilans et chiffres a été proposée. Vous pourrez lire dans « le clédérois » n°350 du 14 novembre 2008, un extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration de la SEM du 29 octobre 2008, reprenant en partie les informations données lors du conseil municipal par la Présidente de la SEM.

Pour être tout à fait clair, il convient d'ajouter le tableau ci-dessous, **seule pièce transmise aux conseillers municipaux de l'opposition pour tenter de se justifier de cette dissolution**.

COMPARATIF CA HT DE 2004 à 2008							
	31/08/2004	31/08/2005	31/08/2006	31/08/2007	31/08/2008	var 07/08	VAR 5 ANS
PRESTATIONS LOCAT°							
ISFFEL	22 457	21 118					
LOC° SALLES	6 132	12 536	18 299	22 430	17 314	-23%	182%
BUNGALOWS	160 400	126 454	130 728	132 334	100 389	-24%	-33%
PREST LOCATION	178 989	160 108	149 027	154 764	117 703	-24%	-34%
TOTAL ROGUENNIC	145 518	146 801	164 889	151 410	146 395	-3%	1%
TOTAL POULENNOU	19 238	16 740	18 500	16 627	17 601	6%	9%
TOTAL GENERAL	343 745	323 649	332 416	322 801	281 699	-13%	-18%

NB : Les résultats de l'exercice 2008 relèvent de l'actuelle équipe dirigeante de la SEM

Après l'intervention de la Présidente de la SEM et du comptable, André Méar a pris la parole souhaitant apporter l'analyse de l'opposition municipale sur ce dossier.

Dans un premier temps, il a précisé que « **sa première pensée va aux personnes qui viennent d'être licenciées et qui sont au nombre de 4, d'autant plus que la période n'est pas favorable pour qu'ils retrouvent du travail** ».

La présidente de la SEM a immédiatement réagi annonçant « [...] qu'en 7 ans, c'est la première fois que quelqu'un s'intéresse à eux [...] »...

André Méar a exposé son analyse des chiffres présentés dans le tableau de la première page.

« Dans le tableau présenté, vous faites un comparatif sur les chiffres d'affaires, il n'y est **présenté aucun résultat net**. Vous ne tenez compte que de la période 2004-2008, pour une période allant de la création de la SEM en 1992 à aujourd'hui. Ensuite on peut remarquer que pour la période **qui vous concerne**, soit l'exercice 2008, le chiffre d'affaires passe de 322 801 € en 2007 à 281 699 € en 2008, ce qui fait une **perte de chiffre d'affaires relativement importante**. Cela engendre beaucoup de questions concernant une **certaine forme de précipitation**. En effet, le résultat net aurait dû être connu fin décembre ou début 2009. Il aurait été, de notre point de vue, largement assez tôt de réfléchir à la situation à ce moment là, telle qu'elle se serait présentée **de façon claire et nette pour tout le monde** ».

André Méar faisait ensuite quelques rappels face à ce nouveau tableau « **très noir** » dressé par le comptable et la Présidente de la SEM. Il rappelait par la même occasion que quelques mois auparavant, le trésorier municipal et l'adjoint aux finances avaient annoncé au conseil municipal, une hausse de 11% des impôts locaux quand les conseillers de l'opposition avaient avancé le chiffre de 25%. La réalité des faits a permis à chaque contribuable clédérois de **constater que les chiffres avancés par les conseillers de l'opposition étaient justes puisque la hausse d'impôt a bien été de 25%**. Dans un souci de transparence et pour que la population puisse établir des comparatifs, il a donc présenté son analyse des chiffres de la SEM depuis 1992.

SEM - Résultat net en €*

1992	- 77 512
1993	- 82 673
1994	- 45 921
Résultat cumulé SEM sur 3 ans	- 206 106
Loyer annuel moyen versé à la commune : 48 000 € x 3 années =	+ 144 000
Reconstitution du capital :	- 38 112
Perte pour la commune (1992/1994)	- 100 218 €
1995	+ 17 262
1996	+ 27 973
1997	+ 50 273
1998	+ 65 118
1999	+ 31 035
2000	+ 1 091
2001	- 9 411
2002	- 19 987
2003	+ 20 730
2004	- 48 323
2005	- 83 460
2006	- 56 182
2007	- 18 990
Résultat cumulé SEM sur 13 ans	- 22 871 €
Loyer annuel moyen versé à la commune 55 000 € x 13 années =	+ 715 000 €
Reconstitution du capital	- 61 504
Gain pour la commune (1995/2007)	630 625 €

** Tous les chiffres ont été validés par le commissaire aux comptes*

« Les 4 dernières années sont négatives. On constate aussi, vous l'avez dit, que **les choses se redressent** c'est à dire qu'on passe d'une situation de moins 56 182 € en 2006 à une situation de moins 18 990 € en 2007. Ensuite il ne faut pas oublier que les loyers annuels versés par la SEM à la commune de Cléder représentent en moyenne 55 000€ par an ce qui n'est pas neutre, et que cet argent est bien revenu à la commune de Cléder sous une forme ou sous une autre.

De notre point de vue, tout ceci va donc dans le bon sens. Le dernier exercice laisse apparaître, pour ce qui est de la mandature précédente, une perte de 18 990 €. Si nous avions été en responsabilité aujourd'hui, nous aurions recapitalisé à hauteur de 9 500 € comme cela était prévu au budget prévisionnel de 2008 et n'a été attaqué

d'aucune façon ni par le contrôle de la légalité ni par Mr le préfet. Ensuite, nous aurions travaillé et aurions fait le point fin 2008. Il n'y avait en aucune façon lieu de « s'énerver » de cette façon, à vouloir dissoudre une Société d'Economie Mixte qui existe depuis 1992.

Vous avez pris la décision de dissoudre la SEM. La dissolution est une chose, mais ce qu'on fait après en est une autre, ce que vous ferez ensuite est certainement un retour à une régie municipale ? Un tel retour permettra d'arriver à un résultat qui sera proche de l'équilibre puisque de toute façon vous n'allez pas vous reverser un loyer à vous-même ! Mais il y a quand même quelque chose qu'il faudra bien prendre en compte, c'est que le personnel de la SEM, aujourd'hui licencié, il vous faudra bien le remplacer par d'autre personnel... »

La Présidente de la SEM a alors précisé que ce personnel licencié sera prioritaire, pendant un an pour être réembauché.

André Méar a poursuivi :

« Vous les réengagerez ou vous les remplacerez par du personnel communal puisque vous en aurez le droit. Le personnel communal a, de mon point de vue, largement assez de travail à faire par ailleurs et n'est pas corvéable à merci cela génèrera de nouvelles tensions. Je constate que la SEM va être fermée le temps que cela se mette en place : qui prendra les réservations pour la prochaine saison ? Qui va faire le travail en attendant ? Vous n'en dites rien. Tout cela ne peut-être que transitoire et si effectivement on s'achemine vers une régie communale, ce qui reviendrait peu ou prou à la même chose que ce qui existe maintenant puisque comme nous l'a rappelé Mr le comptable, la commune de Cléder détient 85% des capitaux de la SEM, en passant à une régie communale il n'y aura pas beaucoup de différence. De notre point de vue, ce qui se trame derrière tout ceci est une passation à un privé, à une location, une vente ou un bail...Il sera bon à ce moment là de se positionner sur le devenir du site et sur ce qu'il va se passer. Pour le moment vous avez pris une décision, elle est de votre ressort. »

Monsieur le Maire est alors intervenu rappelant qu'une procédure d'alerte avait été déclarée en 2006. Il a précisé que selon lui, la SEM aurait dû être dissoute en 2007 et qu'une recapitalisation n'était pas réglementaire. André Méar lui a demandé « pourquoi » si ça n'était pas réglementaire, **ne pas l'avoir dit haut et fort sur la place publique** ? Monsieur le Maire a répondu qu'il n'était alors pas à la SEM.

Chacun se rappellera toutefois que Monsieur Daniélou était à cette époque élu de l'opposition municipale et Conseiller Général et qu'en tant que tel, il avait tout pouvoir pour alerter la population.

André Méar lui a rappelé « *que les loyers de la SEM versés à la commune de Cléder couvraient largement la recapitalisation* ». Informations que Monsieur le Maire n'a pas contesté, annonçant lui-même les chiffres.

André Méar a donc relevé que « **le résultat est toujours positif !** » Il a ajouté qu'à l'époque « *toutes les associations pouvaient loger à la SEM : championnat du monde des 100 Km, Beach soccer, match de rugby,... les gens qui venaient pour des périodes ou stages et ne savaient où loger étaient hébergés à la SEM. Tout cela a été profitable à la commune de Cléder* ».

La Présidente de la SEM a indiqué qu'il est prévu que cela continue ainsi. André Méar a alors demandé quels sont les projets d'avenir pour le village vacances et les campings ? Monsieur le Maire a répondu que « **nous n'étions pas là pour parler de ça** » ! Nous n'en saurons donc pas plus pour l'instant. Madame la Présidente a précisé qu'elle a fait appel à un conseil extérieur pour y réfléchir.

André Méar a conclu « **vous êtes en responsabilité, c'est à vous de prendre les décisions.** Lors de votre introduction en tant que Maire au mois de mars dernier, vous nous avez fait remarquer, et depuis, plusieurs fois encore..., que vous avez été élus avec 56% des suffrages exprimés, **vous êtes donc garant de ce qu'il va se passer à Cléder.** Nous sommes dans l'opposition, nous ne sommes pas dans la majorité. Nous avons donc à vous expliquer ce que nous aurions fait. Nous le faisons, maintenant **c'est à vous de prendre vos responsabilités, c'est à vous de faire.** »

Nous nous sommes abstenus, jugeant utile d'attendre que se précisent les nouvelles orientations qui seront données à la gestion du village vacances et des campings.

1.2 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nous avons voté pour

2 – QUESTIONS DIVERSES

En introduction, Anne Cormier, au nom de « Cléder en Avant » annonçait se réjouir de l'élection de Monsieur OBAMA, président des Etats Unis, homme de couleur, et qu'il s'agit là d'un bel acte de démocratie.

En second lieu, elle informait le conseil municipal avoir proposé d'organiser, **bénévolement et en sa qualité d'élue**, tout comme elle le faisait lorsqu'elle était élue de la majorité, des séances de lectures de contes aux enfants à la bibliothèque municipale, revendiquant simplement le droit d'inscrire son nom et son appartenance au groupe « Cléder an avant » sur l'affichette de présentation. Ceci avait pour simple objectif d'informer la population clédéroise que l'opposition municipale est force de proposition et d'action positive. **Cette demande a été refusée, l'animation annulée !**

André Méar prenait ensuite la parole, informait le conseil municipal que l'association « Cléder en Avant » avait réservé la salle de la Maison des associations pour le 28 novembre, alors disponible à cette date. Quelques jours plus tard, cette réservation a été annulée sans aucun motif. Puis quelques jours encore après, elle nous a été réattribuée, toujours sans aucune explication. André Méar a précisé qu'on ne peut agir de la sorte. Les conférenciers que nous avons invités ne peuvent se soumettre à des modifications de calendrier aléatoires. Les présidents d'associations ne peuvent accepter d'être soumis à une double gestion du planning de réservation des salles à Cléder imposée par une municipalité qui agit de façon impulsive et irréfléchie. **Nous trouvons ce mode de fonctionnement anormal et tenions à le préciser au conseil municipal.**

D'autre part, lors de la réunion de programmation du calendrier des fêtes et manifestations pour l'année 2009 qui s'est tenue le 3 novembre, Monsieur le Maire avait **refusé la publication du « déjeuner républicain » organisé par l'Association Cléder en Avant** le 14 juillet à Kerfissien, ajoutant que cette manifestation « *n'avait rien à y faire* ». Madame la Présidente de l'OCA a précisé qu'elle y figurerait. Il est à noter que le Président de l'Association Cléder en Avant, pourtant à jour de ses cotisations auprès de l'OCA, n'a pas été invité à participer à cette réunion.

Nous nous félicitons que la municipalité ait réfléchi *à posteriori* et changé d'avis !

Le lendemain du conseil municipal, « le clédérois » n° 350 du 14 novembre 2008 a été mis à la disposition de la population. Quel ne fut pas notre étonnement de constater que la conférence que nous proposons aux clédérois le 28 novembre 2008 **n'y apparaît pas**, alors que notre article a bel et bien été déposé en mairie et suffisamment tôt pour pouvoir être publié !

Monsieur le Maire « censure » les élus de l'opposition et les membres de l'association « Cléder en Avant », ses actes anti-démocratiques font preuve d'un irrespect envers la « liberté d'expression ». Il dénigre également le choix de 44% de ses administrés qui ont accordé leur confiance à André Méar et ses colistiers lors des dernières élections municipales. **Nous le dénonçons aujourd'hui, nous le dénoncerons demain. Vive la démocratie !**

« La lutte est dure mais pas triste »

Les conseillers de l'opposition municipale

André Méar

Gisèle Stricot

Jean-Paul Le Saint

Anne Cormier

Raymond Créac'h

Nathalie Le Gall

Contact : cleder-en-avant@laposte.net

<http://www.cleder-en-avant.com>